Adresse établissement DG ARS adresse

Madame, Monsieur le Directeur général,

L’hospitalisation privée se trouve contrainte d’engager un vaste mouvement de mobilisation destiné à protéger un secteur de plus en plus malmené et dont les difficultés économiques, financières vont crescendo. Et pourtant, ce secteur est essentiel à l’ensemble du système hospitalier français.

Les a-symétries de traitement budgétaire, financier et fiscal entre les acteurs hospitaliers sont réelles comme le décrit le document joint (les 7 pommes de Discorde).

De plus, trois sujets récents témoignent du rejet dont fait l’objet un secteur qui pourtant accueille 8 millions de patients et 1 patient sur 3 atteint de cancer.

 La neutralisation du CICE d’abord. Un seul secteur d’activité est concerné par cette reprise : c’est le secteur sanitaire privé.

La dégressivité tarifaire ensuite : mécaniquement elle désignera prioritairement l’hospitalisation privée

Enfin, les travaux en cours sur le Service public de santé et le service public hospitalier : dans le système de santé, l’hospitalisation privée est incontournable.

Elle est aujourd’hui contrainte de faire la démonstration de son utilité tant elle est malmenée.

Elle contribue par exemple notamment largement (35 000 élèves) à la formation des élèves infirmiers.

Nous vous informons donc par ce courrier que nous suspendrons - à compter du 1 er mars - jusqu’à une date indéterminée l’accueil des élèves infirmiers en formation dans mon établissement.

La FHP a naturellement engagé des contacts avec le cabinet de la ministre sur ce sujet.

Soyez assuré, madame, monsieur le DGARs, de notre considération la plus respectueuse.